



FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE BASKETBALL

Demande de licence

Date: Arbitre Coach Officiel
Club: Sexe: masculin féminin
Neutre Pouss Mini Scol Cad Ju Sen
Nom: Prénom:
Rue: N°:
Code postal: Localité:
Pays:
Téléphone n°: E-Mail:
Date de naissance: Lieu de naissance:
Nationalité:
Dernier club au Gr-D.Luxembourg/saison:
Dernier club à l'étranger/saison:
Date Médico:

Remarques:

- Toute demande doit être remplie en majuscules de façon exacte et complète et accompagnée des documents indiqués à la page 2 « Annexes requises » pour la catégorie concernée.
- Pour les candidats de moins de 18 ans, la signature du représentant légal est requise.
- Par sa/leurs signature(s), le demandeur de licence et son représentant légal, si applicable, ainsi que son club certifient que le demandeur de licence est en règle avec les dispositions légales concernant la libre circulation des personnes et l'immigration et avec le droit du travail luxembourgeois.
- Par sa/leur signature(s), le demandeur de licence et son représentant légal, si applicable, consentent à ce que les données fournies dans le cadre de la présente demande soient traitées par la FLBB conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, telle que modifiée et que celles-ci pourront être communiquées au ministère ayant le travail et/ou l'immigration dans ses attributions pour les besoins de la gestion des licences et publiées au Bulletin Officiel de la FLBB dans les cas prévus par les statuts et règlements de la FLBB.
- Le demandeur s'engage à respecter les statuts et règlements de la FLBB.

Signature du
représentant légal

Signature du
secrétaire du club

Signature du
titulaire

A remplir par la FLBB:

Date d'entrée de la demande: _____

Licence établie le: _____

N° de licence attribué: _____

Annexes requises:

- Pour toutes les catégories: Document certifiant la date de naissance (certificat de naissance, copie de la carte d'identité, passeport).
- Pour les personnes, ressortissantes de pays tiers, engagées par un club en tant que sportifs au sens de la législation sur la libre circulation des personnes et l'immigration, la demande de licence de joueur doit être accompagnée de la page du passeport (copie certifiée conforme) indiquant la date d'entrée dans l'espace Schengen. Il est rappelé que le secrétariat devra être en possession du titre de séjour luxembourgeois dans les délais prévus aux statuts de la FLBB.
- Pour les personnes, ressortissantes de pays tiers, engagées par un club en tant que sportifs au sens de la législation sur la libre circulation des personnes et l'immigration, résidant depuis plus de 3 mois dans l'espace Schengen (en dehors du Luxembourg) à la date de demande de licence, la demande de licence de joueur doit être accompagnée de la page du passeport (copie certifiée conforme) indiquant la date d'entrée dans l'espace Schengen et du titre de séjour du joueur concerné délivré par l'autorité compétente du pays de résidence concerné. Il est rappelé que le secrétariat devra être en possession du titre de séjour luxembourgeois dans les délais prévus aux statuts de la FLBB.
- Pour les personnes, ressortissantes de pays tiers, engagées par un club en tant que sportifs au sens de la législation sur la libre circulation des personnes et l'immigration, résidant depuis plus de 3 mois dans l'espace Schengen (à l'étranger et au Luxembourg, ou au Luxembourg) à la date de la demande de licence, la demande de licence de joueur doit être accompagnée de la page du passeport (copie certifiée conforme) indiquant la date d'entrée dans l'espace Schengen et du titre de séjour du joueur concerné. Il est rappelé que le secrétariat devra être en possession du titre de séjour luxembourgeois dans les délais prévus aux statuts de la FLBB.
- Pour les personnes, ressortissantes de pays tiers, engagées par un club en tant que travailleurs salariés frontaliers au sens de la législation du travail, la demande de licence de joueur doit être accompagnée de la page du passeport (copie certifiée conforme) indiquant la date d'entrée dans l'espace Schengen et de l'autorisation de travail délivrée par l'autorité compétente.
- Pour les personnes, ressortissantes de pays tiers, non visées aux tirets 2 à 5, et autorisées à résider au Luxembourg, la demande de licence doit être accompagnée d'un document officiel attestant cette autorisation (p.ex. titre de séjour valable ou carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union européenne).
- L'attestation du contrôle médico-sportif (durée de validité en cours) doit être fournie par tout demandeur de licence de joueur ou d'arbitre.